



UN SERVICE GRATUIT

Le Prélèvement fractionné de votre cotisation syndicale



Vous pouvez régler votre cotisation en 5 fois par prélèvement sur votre compte bancaire.
Cette opération sera assurée par le SNUipp-



POSSIBILITE DE SYNDICALISATION EN LIGNE

SUR NOTRE SITE :
<http://66.snuipp.fr>
Paiement fractionné possible en 4 fois

Comment procéder ?

- 1 - Remplir soigneusement le mandat de prélèvements ci-dessous et le **signer**. Attention, en bas à droite, indiquer précisément l'adresse de votre agence bancaire.
- 2 - Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB ou RICE). Attention, ne pas envoyer de chèque annulé !
- 3 - Remplir le bulletin d'adhésion ci-contre.
- 4 - Envoyer le tout au siège du SNUipp-FSU 66 :
18 rue Condorcet - 66000 PERPIGNAN

Les prélèvements ont lieu entre le 5 et le 10 du mois.
Le 1er prélèvement aura lieu le mois suivant l'adhésion, dans la mesure du possible.

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Bienvenue à toutes celles et à tous ceux qui nous rejoignent.

Le SNUipp-FSU est le premier syndicat des écoles, en France comme dans les PO: une organisation syndicale indépendante, unitaire et représentative.

Les cotisations de nos adhérent(e)s sont nos seules ressources.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNU IPP.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



Paiement : Récurrent

IMPORTANT : Veuillez remplir tous les champs(*), joindre obligatoirement un RIB ou un RICE

Référence Unique Mandat
(réservé au créancier) :

Débiteur

Vos Nom Prénom(*) :

Votre Adresse (*) :

Code postal (*) :

Ville (*) :

Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA : FR37 ZZZ 444186

Nom : SNU IPP 66

Adresse : 18 rue Condorcet

Code postal : 66 000

Ville : Perpignan

Pays : FRANCE

IBAN

(*) :

BIC (*) :

Le (*) : **20** à (*).....

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Bulletin d'adhésion 2017/2018

Se Syndiquer : Un acte de solidarité !

M./Mme/Mlle **NOM** :
PRENOM :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Date de sortie de l'IUFM / ESPE :

Adresse (Domicile) :

Code postal ____ **Commune** :

Vous serez abonné-e automatiquement à la liste de diffusion du SNUipp-FSU 66.

Tél portable : Tél fixe:

Email :

Adhérent en 2016-2017 oui non

Lieu d'exercice :

Poste : Adj. / Dir. / Spé / TMB / ULIS / PEMF Autre :

Corps : Instit / PE / M1 / M2 / PES / CUI AESH / Retraité / PSY

Echelon : ____

Nomination à **Titre Définitif** ou **Titre Provisoire**

Travaillez-vous à temps partiel ? OUI à% NON

Je me syndique au SNUipp-FSU 66 afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,

- au développement du service public d'Education,

- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste, offensif et démocratique, dans une fédération rénovée : la FSU (Fédération Syndicale Unitaire).

Le SNUipp 66 pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser les publications nationales éditées par le SNUipp-FSU.

Je demande au SNUipp-FSU 66 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-FSU 66.

Montant de la cotisation :

.....+(caisse de solidarité) =.....euros

Mode de paiement : Chèque bancaire *

Prélèvements fractionnés** 5 fois (si avant mars)

* chèques multiples encaissés de 2 à 5

** Remplir et signer le mandat au verso.

Date :

Signature :

La cotisation à 34 %

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2017/18 sera déductible des impôts/revenu 2018, sous la forme d'un crédit d'impôt. Vous recevrez automatiquement une attestation en avril 2019.

L'abonnement au Journal Fenêtres sur Cours 66 est inclus dans l'adhésion.

-66%

Chèques à l'ordre du SNUipp-FSU 66

Grille de cotisations 2017/2018

Ajouter selon situation	
Dir. 2 à 4 classes	+4 €
Dir. 5 à 9 classes	+8 €
Dir. 10 classes et plus	+11€
Directeur SEGPA	+14€
Enseignant spé.et psy	+ 7 €
Maître formateur	+7 €
Conseiller Péda.	+ 8 €

Instituteurs		
Échelon	Euros à payer	Coût réel après impôt
5	103	35
6	105	36
7	108	37
8	113	38
9	119	40
10	127	43
11	139	47

PE hors classe (nouvelle grille)		
Échelon	Euros à payer	Coût réel après impôt
HC 2	165	56
HC 3	176	60
HC 4	190	64
HC 5	203	69
HC 6	214	73
HC 7	227	77

PE stagiaire	
Euros à payer	Coût réel après impôt
50	17

PEGC	
Contactez directement le SNUipp-FSU 66	

Retraités	Euros à payer	Coût réel après impôt
- de 1200 €/mois	82	28
1200 à 1500 €/mois	102	35
+ de 1500 €/mois	119	40

A renvoyer au
SNUipp-FSU 66
18 rue Condorcet
66 000 Perpignan

	Euros à payer	Coût réel Après impôt
Précaires/ Etudiants, M1..	38	13
Dispo/CLD/ congé parental	82	28

PE		
Échelon	Euros à payer	Coût réel après impôt
1	103	35
2	118	40
3	119	40
4	122	41
5	126	43
6	129	44
7	137	47
8	146	50
9	156	53
10	167	57
11	179	61

PE 1/2 temps		
Échelon	Euros à payer	Coût réel après impôt
2	97	33
3	98	33
4	99	34
5	101	34
6	103	35
7	107	36
8	112	38
9	117	40
10	122	41
11	128	43

PE 75%		
Échelon	Euros à payer	Coût réel Après impôt
2	107	36
3	108	37
4	111	38
5	113	38
6	116	39
7	122	41
8	129	44
9	136	46
10	145	49
11	154	52

PE 80%		
Échelon	Euros à payer	Coût réel après impôt
2	112	38
3	113	38
4	115	39
5	118	40
6	121	41
7	128	43
8	136	46
9	144	49
10	154	52
11	164	56